



Offre D'achat – Promesse de vente (Avec clause suspensive)

Monsieur
Madame
Domicilié(e)(s).....
à..... (cp)(localité).
Déclarent par la présente se porter acquéreurs du bien
sis.....
à(cp)
au prix de € (chiffres en toutes lettres)

sous réserve d'acceptation par le ou les propriétaire(s) vendeurs payable à la signature de l'acte authentique aux conditions habituelles prévues à ces actes par le(s) notaires instrumentant(s).
Le notaire des acquéreurs est Maître..... à

Monsieuret
Madame
Domicilié(e)(s).....
à..... (cp)(localité).
s'engagent à vendre le bien ci-dessus au prix proposé

Cette vente est soumise au régime de la TVA (cocher la case adéquate)
 n'est pas soumise

Le notaire des vendeurs est maître..... à

Les parties déclarent être conscientes que la présente les engage de manière définitive. Elles acceptent qu'un compromis qui sera préalablement soumis à leurs notaires devra être signé au plus tard le.....
L'acquéreur s'engage à déposer, sur le compte tiers de l'immobilière Meusardennes, un acompte de 10% de la valeur de la vente **au plus tard le jour de la signature du compromis.**

En cas de refus par l'une des parties de signer le compromis de vente, soumis à leur notaire, en confirmation des présentes, une indemnité à titre pénal équivalente à 3,61% du prix de vente sera due par la partie défaillante.

La présente offre est faite sous la condition suspensive de l'obtention par l'acquéreur d'un crédit hypothécaire d'un montant au maximum égal au prix de vente, au taux ordinaire du marché, auprès de la Banque
..... L'acquéreur s'engage à faire toutes démarches normales pour obtenir ce crédit.
Si le crédit demandé est refusé, l'acquéreur devra en informer le notaire instrumentant, par lettre recommandée postée **dans un délai de 30 jours suivant la signature du compromis**, en produisant un écrit émanant de l'organisme de crédit précité, justifiant le refus. A défaut de cette information, le crédit sera considéré comme obtenu à l'expiration de ce délai et la vente sera parfaite. Le vendeur autorise l'agent immobilier à prolonger cette période de 7 jours si cela s'avérait nécessaire.
Le vendeur pourra exiger la preuve du refus invoqué.
Si le crédit n'est pas obtenu, l'acompte dont question ci-dessus, payée en garantie par l'acquéreur, sera intégralement restituée à ce dernier.

Fait à
Le
Les acquéreurs

Fait à
Le
Les vendeurs

Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé.